

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte, tenue le 24 février 2026 à 19 h, au Centre des loisirs et de la vie communautaire, au 2060, chemin des Hauteurs, siégeant sous la présidence de la mairesse et formant quorum.

Sont présents madame la mairesse Isabelle Poulin, madame la conseillère Annie Saulnier, monsieur le conseiller Roxand Quenneville, monsieur le conseiller Michael Roy, monsieur le conseiller Bruno Bergeron, formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse.

Sont absentes madame la conseillère Line Côté, madame la conseillère Chantale Pellerin.

Est également présente la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe madame Marie-Ève Huneau.

2026-02-055

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Bruno Bergeron, appuyé par Roxand Quenneville et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis :

- 1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Constatation de l'avis de convocation par les membres du conseil
- 2. SOUMISSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS**
 - 2.1 Adoption du projet de Règlement n° 1171-19-05 modifiant le Règlement de zonage n° 1171-19
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.2 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil municipal conformément au *Code municipal du Québec*.

2026-02-056

2.1 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1171-19-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1171-19

Sur proposition de Bruno Bergeron, dûment appuyé par Roxand Quenneville, il est résolu :

D'ADOPTER le projet de Règlement n° 1171-19-05 modifiant le Règlement de zonage n° 1171-19 ayant pour but de modifier le règlement de zonage de façon à permettre l'entreposage extérieur dans la zone commerciale C-115;

DE TENIR une assemblée publique de consultation conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue de 18 h 47 à 18 h 48 au cours de laquelle les sujets suivants ont été abordés :

- Traitement des demandes citoyennes en urgence.

2026-02-057

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Roxand Quenneville et appuyé par Michael Roy et résolu :

DE LEVER l'assemblée à 18 h 49.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

Isabelle Poulin, mairesse

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte à sa séance tenue le 24 février 2026.

Marie-Ève Huneau, directrice générale adjointe
greffière-trésorière adjointe